

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 9 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Mr Abderrazak GABSI.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	408 498	313 712	94 786	30,2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	85 424	96 914	(11 490)	(11,9%)
AC3 - Créances sur la clientèle (*)	5.3	10 284 998	9 146 354	1 138 644	12,4%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	228 184	270 554	(42 370)	(15,7%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 453 132	1 382 225	70 907	5,1%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	56 824	67 824	(11 000)	(16,2%)
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	145 869	123 816	22 053	17,8%
AC7 - Autres actifs (*)	5.8	572 162	561 345	10 817	1,9%
AC7C - Ecart d'acquisition net (Goodwill)		-	-	-	-
Total des actifs		13 235 091	11 962 744	1 272 347	10,6%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	1 580 964	1 360 596	220 368	16,2%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	182 082	221 355	(39 273)	(17,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	8 426 747	7 733 842	692 905	9,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	619 151	614 490	4 661	0,8%
PA5 - Autres passifs (*)	5.13	593 248	512 670	80 578	15,7%
Total des passifs		11 402 192	10 442 953	959 239	9,2%
IM - Intérêts Minoritaires		271 245	332 314	(61 069)	-18,4%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	320 000	176 000	144 000	81,8%
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(1 689)	(203)	(1 486)	(732,0%)
Réserves consolidées	5.14	1 112 312	845 681	266 631	31,5%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	131 032	165 999	(34 967)	(21,1%)
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		1 561 655	1 187 477	374 178	31,5%
Total des capitaux propres et passifs		13 235 092	11 962 744	1 272 348	10,6%

(*) Montants 2018 retraités à des fins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 484 899	1 298 737	186 162	14,3%
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		731 428	339 305	392 123	115,6%
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		673 316	799 432	(126 116)	(15,8%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	160 000	(79 845)	(49,9%)
HB2 - Crédits documentaires		456 120	699 325	(243 205)	(34,8%)
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		139 370	143 538	(4 168)	(2,9%)
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		316 750	555 787	(239 037)	(43,0%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	1 541 000	1 437 600	103 400	7,2%
Total des passifs éventuels		3 482 019	3 435 662	46 357	1,3%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	308 536	400 777	(92 241)	(23,0%)
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		308 536	400 777	(92 241)	(23,0%)
HB5 - Engagements sur titres	6.4	2 832	2 832	-	-
<i>a- Participations non libérées</i>		2 832	2 832	-	-
Total des engagements donnés		311 368	403 609	(92 241)	-22,9%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.5	4 762 154	3 717 104	1 045 050	28,1%
Total des engagements reçus		4 762 154	3 717 104	1 045 050	28,1%

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2019	Jusqu'au 31/12/2018	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 059 623	841 007	218 616	26,0%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	127 185	111 163	16 022	14,4%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	40 451	52 159	(11 708)	(22,4%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	86 975	85 029	1 946	2,3%
Total produits d'exploitation bancaire		1 314 234	1 089 358	224 876	20,6%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(663 650)	(520 471)	(143 179)	(27,5%)
CH2 - Commissions encourues		7 527	(1 635)	9 162	560,4%
Total charges d'exploitation bancaire		(656 123)	(522 106)	(134 017)	(25,7%)
Produit Net Bancaire		658 111	567 252	90 859	16,0%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	(120 858)	(82 684)	(38 174)	(46,2%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	2 363	30 218	(27 855)	(92,2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		57 816	25 892	31 924	123,3%
CH6 - Frais de personnel	7.8	(229 853)	(211 575)	(18 278)	(8,6%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(95 200)	(88 047)	(7 153)	(8,1%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 875)	(10 086)	(2 789)	(27,7%)
Résultat d'exploitation		259 504	230 970	28 534	12,4%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		(6 732)	(4 799)	(1 933)	(40,3%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	(81 584)	(11 947)	(69 637)	(582,9%)
Résultat avant impôt		171 188	214 224	(43 036)	(20,1%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(33 440)	(31 168)	(2 272)	(7,3%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(21)	(4 033)	4 012	99,5%
Résultat net de l'exercice		137 727	179 022	(41 295)	(23,1%)
Intérêts minoritaires		(6 695)	(13 023)	6 328	48,6%
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		131 032	165 999	(34 967)	(21,1%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2019	Jusqu'au 31/12/2018	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 203 733	991 725	212 008	21,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(650 393)	(522 364)	(128 029)	(24,5%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		5 431	2 447	2 984	121,9%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 341 986)	(612 688)	(729 298)	(119,0%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		737 705	188 917	548 788	290,5%
Titres de placement		33 823	27 808	6 015	21,6%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(300 787)	(231 962)	(68 825)	(29,7%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		216 040	(42 917)	258 957	603,4%
Impôt sur les bénéfices		(37 248)	(44 816)	7 568	16,9%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(133 682)	(243 850)	110 168	45,2%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		77 336	79 882	(2 546)	(3,2%)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(98 764)	(101 987)	3 223	3,2%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(34 927)	(28 185)	(6 742)	(23,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(56 355)	(50 290)	(6 065)	(12,1%)
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(1 533)	5 049	(6 582)	(130,4%)
Emission d'emprunts		47 610	83 634	(36 024)	(43,1%)
Remboursement d'emprunts		5 705	15 133	(9 428)	(62,3%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		78	6 105	(6 027)	(98,7%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(13 850)	(11 157)	(2 693)	(24,1%)
Autres flux de financement		(28 205)	(54 588)	26 383	48,3%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	9 805	44 176	(34 371)	(77,8%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		96 389	(606)	96 995	16009,2%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(83 843)	(250 570)	166 727	66,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 207 845)	(957 275)	(250 570)	(26,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(1 291 688)	(1 207 845)	(83 843)	(6,9%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 décembre 2019

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 17 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services. Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1001 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SOFINREC Société de recouvrement, Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM n°14 Lac II 1053 Tunis	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SICAR Invest. Société d'investissement à capital risque, 16, rue de Syrie imm EPI center 12 -ème étage 1002 Tunis	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe, 5, rue de Syrie Tunis.
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	ZIED Gestion de portefeuille titres 46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis
CAP BANK Banque d'affaires 10 bis, rue Mahmoud Elmatri, Mutuelle Ville	TUNIS-RE Société de réassurance Avenue Mohamed V 1073 Montplaisir
Assurance AMI Compagnie d'assurance Cité des pins, Zone Nord Est Lac II 1053, Tunis	SODINO Société d'investissement à capital risque, 5, rue de Syrie Tunis.
Promotion immobilière	
SIMPAR Promotion immobilière, 14 ,rue Masmouda Mutuelleville	ESSOUKNA Promotion immobilière 46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelleville 1082 Tunis
SIVIA Promotion immobilière, 51 Av Hédi Nouira Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	SPI MADINA Promotion immobilière 36 Boulevard Hedi Nouira ENNASR II 2037
LES OEILLETES Promotion immobilière 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique 6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	AGROSERVICE Services agricoles 4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis
SOGEST Etudes et services 44 avenue Hedi Nouira Ennasr	SODET SUD Développement touristique Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Med V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 132	160 745 660	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 044	112 825 220	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 236	9 286 180	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 669 394	23 346 970	7,30%
CTAMA	1 982 862	9 914 310	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 372 677	6 863 385	2,14%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	545 710	2 728 550	0,85%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	9 454 065	47 270 325	14,77%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	13 392 935	66 964 675	20,93%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	4 334 474	21 672 370	6,77%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2019, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix-huit lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 18, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et de l'hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Écarts d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".

- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".

- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".

-La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2019 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES CÈILLETS	25%	25%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9- Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment dans le cadre de la séparation des comptes liés aux deux fonds budgétaires de 133 MDT et de 160 MDT et ce pour les besoins de suivi et d'analyse, la BNA a procédé au changement de l'appellation de la rubrique "AC3 - d" comme suit:

Ancienne appellation: AC3-d Créances agricoles sur l'Etat

Nouvelle appellation: AC3-d Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Par ailleurs, les variations des composantes et des soldes des rubriques des états financiers ayant été impactées par le changement de présentation susmentionné se présentent comme suit :

Libellé du compte	Solde au 31/12/2018 publié	Reclassement	Solde au 31/12/2018 Retraité
AC3 - Créances sur la clientèle	9 083 401	62 953	9 146 354
AC7 - Autres actifs	499 895	61 450	561 345
PA5 - Autres passifs	388 267	124 403	512 670

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2019:

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,824%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,261%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,277%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,748%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	75,102%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,810%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	34,697%	31,183%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,124%	0,081%
ZIED SARL	Intégration globale	100,000%	30,646%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,823%	23,781%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	20,807%	19,070%
AMI	Mise en équivalence	25,899%	25,853%
SODINO	Mise en équivalence	24,750%	24,707%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	33,926%	33,375%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,965%	23,410%
SIVIA	Intégration globale	99,991%	42,232%

SPI MADINA	Intégration globale	99,999%	41,038%
LES CÈLLETS	Intégration globale	99,999%	52,873%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	74,000%	46,638%
SODET SUD	Intégration globale	74,567%	53,947%
SOGEST	Intégration globale	94,760%	44,925%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	34,850%	34,788%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	49,995%	49,907%

- (1) La BNA détient 33,926% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	18,76%
CTAMA	10,58%
COMAR	7,17%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	63,49%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière.

Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; AMI, SODINO, TUNISRE et CAPBANK, n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 408.498 mDT au 31/12/2019 contre 313.712 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 94.786 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	51 614	45 606	6 008	13,2%
Avoirs en caisse en devises	12 192	12 950	(758)	(5,9%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	7 378	6 204	1 174	18,9%
Avoirs chez la BCT en devises	103 297	211 533	(108 236)	(51,2%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	153 847	26 876	126 971	472,4%
Intérêts à percevoir	23	2	21	1050,0%
Mouvements IBS	20 287	10 739	9 548	88,9%
Avoirs auprès du CCP	294	203	91	44,8%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(434)	(401)	(33)	(8,2%)
Total	408 498	313 712	94 786	30,2%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 85.424 mDT au 31/12/2019 contre 96.914 mDT au 31/12/2018, soit une diminution de 11.490 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	48 485	45 742	2 743	6,0%
Comptes courants & autres créances	8 415	5 688	2 727	47,9%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	70	54	16	29,6%
B - Créances sur les établissements financiers	37 218	51 430	(14 212)	(27,6%)
Comptes courants	1 938	9 725	(7 787)	(80,1%)
Prêts à MLT	35 022	40 453	(5 431)	(13,4%)
Créances rattachées sociétés de leasing	-	252	(252)	(100,0%)
Intérêts à percevoir	258	1 000	(742)	(74,2%)
Total brut	85 703	97 172	(11 469)	(11,8%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(279)	(258)	(21)	(8,1%)
Total net	85 424	96 914	(11 490)	(11,9%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	2 782	45 703	-	-	-	48 485
Comptes courants & autres créances	2 782	5 633	-	-	-	8 415
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	70	-	-	-	70
B - Créances sur les établissements financiers	1 938	508	17 700	17 072	-	37 218
Comptes courants	1 938	-	-	-	-	1 938
Prêts à MLT	-	250	17 700	17 072	-	35 022
Intérêts à percevoir	-	258	-	-	-	258
Total brut au 31 décembre 2019	4 720	46 211	17 700	17 072	-	85 703
Total brut au 31 décembre 2018	16 585	45 281	10 284	24 281	741	97 172

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2019
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(258)	(21)	-	-	(279)
Total	(258)	(21)	-	-	(279)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 279 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2019 à 10.284.998 mDT contre 9.146.354 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une augmentation de 1.138.644 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Engagements bruts agricoles	896 979	1 022 599	(125 620)	(12,3%)
Comptes débiteurs	83 825	45 866	37 959	82,8%
Autres concours à la clientèle	490 123	528 812	(38 689)	(7,3%)
Crédits sur ressources spéciales	224 483	187 538	36 945	19,7%
Intérêts impayés et créances rattachées	102 262	264 858	(162 596)	(61,4%)
Produits constatés d'avance	(3 714)	(4 475)	761	17,0%
Engagements bruts commerciaux et industriels	10 663 783	9 463 021	1 200 762	12,7%
Comptes débiteurs	1 558 000	1 422 595	135 405	9,5%
Autres concours à la clientèle	8 755 301	7 728 327	1 026 974	13,3%
Crédits sur ressources spéciales	106 249	111 464	(5 215)	(4,7%)
Intérêts impayés et créances rattachées	287 061	233 994	53 067	22,7%
Produits constatés d'avance	(42 828)	(33 359)	(9 469)	(28,4%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	128 370	126 525	1 845	1,5%
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	586 718	523 020	63 698	12,2%
Encours brut	12 276 391	11 135 706	1 076 987	9,7%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 577 744)	(1 442 318)	(135 426)	(9,4%)
Provisions sur créances classées	(1 170 482)	(1 043 014)	(127 468)	(12,2%)
Provisions additionnelles	(324 508)	(282 813)	(41 695)	(14,7%)
Provisions collectives sur créances non classées	(82 754)	(116 491)	33 737	29,0%
Intérêts et agios réservés	(413 649)	(547 034)	133 385	24,4%
Sur engagements agricoles	(79 985)	(249 638)	169 653	68,0%
Sur engagements commerciaux et industriels	(293 853)	(259 180)	(34 673)	(13,4%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(39 811)	(38 216)	(1 595)	(4,2%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 991 393)	(1 989 352)	(2 041)	(0,1%)
Encours net	10 284 998	9 146 354	1 138 644	12,4%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	56 173	56 727
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	344	344
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 516	57 071
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	70 048	67 648
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	1 806	1 806
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	71 853	69 454
Total	128 370	126 525

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2019
Créances douteuses	(1 325 827)	(236 125)	66 962	-	(1 494 990)
Provisions collectives	(116 491)	-	33 737	-	(82 754)
Total	(1 442 318)	(236 125)	100 699	-	(1 577 744)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Engagements bruts en principal	546 907	484 804	62 103	12,8%
Intérêts et créances rattachées	39 811	38 216	1 595	4,2%
Engagements bruts	586 718	523 020	63 698	12,2%
Provisions et agios réservés	(586 718)	(523 020)	(63 698)	(12,2%)
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2019 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Classe 0	8 813 494	8 240 092	8 758 077	8 190 243	-	-	(6 473)	(7 050)
Classe 1	1 956 084	1 784 077	1 943 453	1 774 836	-	-	(40)	(11)
Total des créances courantes	10 769 578	10 024 169	10 701 530	9 965 079	-	-	(6 513)	(7 061)
Classe 2	99 338	189 870	93 951	184 844	(9 988)	(20 312)	(12 146)	(11 134)
Classe 3	215 463	234 254	213 177	233 627	(61 831)	(45 042)	(26 246)	(28 756)
Classe 4	2 464 855	2 180 568	2 223 754	1 952 972	(1 438 955)	(1 277 447)	(276 034)	(235 945)
Total des créances classées	2 779 656	2 604 692	2 530 882	2 371 443	(1 510 774)	(1 342 801)	(314 426)	(275 835)
Total des créances en mDT	13 549 234	12 628 861	13 232 412	12 336 522	(1 510 774)	(1 342 801)	(320 939)	(282 896)
Taux des créances classées	20,52%	20,62%	19,13%	19,22%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	65,66%	62,14%	72,12%	68,26%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2019, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 82.754 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	540 514	8,5%	13,8%	1,00	6 363
Autres Industries	93 092	1,2%	27,6%	1,16	346
Autres Services	802 465	2,1%	24,8%	1,20	5 066
Bâtiments et travaux publics	485 284	1,6%	21,9%	4,31	7 526
Commerce	1 255 969	3,0%	18,8%	1,00	7 119
Consommation	1 412 795	1,3%	50,2%	1,15	10 416
Habitat	427 705	2,2%	16,0%	1,00	1 504
Industries Manufacturières	1 835 105	2,1%	17,8%	1,26	8 590
Promotion Immobilière	571 291	3,8%	8,8%	1,05	2 015
Tourisme	123 346	10,3%	10,8%	1,93	2 643
Huilerie	240 154	4,9%	35,0%	1,70	6 985
Exportateur	154 550	2,0%	30,0%	1,27	1 174
Total Classes 0 & 1 (*)	7 942 270				59 748
Carthage Cement	92 025	100%	25,0%	1,00	23 006
Total	8 034 295				82 754

(*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits et hors Carthage Cement*

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2019, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2019 s'élève à 324.508 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 41.695 mDT par rapport au 31/12/2018.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2019 (3)	Encours au 31/12/2019 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	11 761	9 340	2 421
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	54 461	43 493	10 968
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	66 686	52 833	13 853

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2019 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					EI Fouledh
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2018	1 765 383	904 044	150 410	38 247	113 223	56 528	58 684
Engagements au 31/12/2019 (*)	2 748 611	1 805 239	152 239	25 269	110 233	74 510	75 218
Garanties de l'état au 31/12/2019	1 759 268	1 172 900	150 000	24 992	98 614	74 448	74 984
Autres Garanties au 31/12/2019	462 039	460 000	-	-	152	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2019	33 030	-	-	-	11 119	-	11 881
Classe au 31/12/2019	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2019	3 854	-	-	-	-	-	-

(*) Les engagements des entreprises publiques ont enregistré une augmentation de 983.229 mDT entre 2019 et 2018 dont 901.195 mDT relatifs aux engagements de l'Office des Céréales et ce suite à la prise en charge de cet organisme des engagements des collecteurs de blé.

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 228.184 mDT au 31/12/2019 contre 270.554 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une baisse de 42.370 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
1. Titres à revenu variable	33 646	49 555	(15 909)	(32,1%)
Titres de placement	13 805	12 930	875	6,8%
Parts dans les OPCVM (Placement)	23 440	40 030	(16 590)	(41,4%)
Créances et dettes rattachées sur titres de placement	-	9	(9)	(100,0%)
Total brut	37 245	52 969	(15 724)	(29,7%)
Provisions sur titres à revenu variable	(3 599)	(3 414)	(185)	(5,4%)
2. Titres à revenu fixe	194 538	220 999	(26 461)	(12,0%)
Bons de trésor	75 496	69 106	6 390	9,2%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	2 007	2 062	(55)	(2,7%)
Obligations	113 252	142 708	(29 456)	(20,6%)
Créances rattachées sur obligations	3 783	4 693	(910)	(19,4%)
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	-	2 390	(2 390)	(100,0%)
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats dépôt	-	40	(40)	(100,0%)
Pars dans les Fonds Communs de créances	-	-	-	-
Total brut	194 538	220 999	(26 461)	(12,0%)
Provisions sur titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total net	228 184	270 554	(42 370)	(15,7%)

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.453.132 mDT au 31/12/2019 contre 1.382.225 mDT au 31/12/2018.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2019
Val. brute au 31/12/2019	256 157	35 000	145 644	38 620	902	54 584	961 000	1 491 907
Valeur au 1er janvier	218 457	35 000	185 366	37 620	902	65 477	871 968	1 414 790
Acquisitions / souscriptions	38 547	-	8 450	1 000	-	-	98 636	146 633
Cessions / Remboursement	(847)	-	(48 172)	-	-	(10 893)	(9 604)	(69 516)
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	539	2 800	5 911	-	1 417	15	36 173	46 855
Prov. au 31/12/2019	(81 847)	-	-	(2 883)	(900)	-	-	(85 630)
Provisions au 1er janvier	(69 965)	-	-	(3 102)	(900)	-	-	(73 967)
Dotations	(13 136)	-	-	(165)	-	-	-	(13 301)
Reprises	1 254	-	-	384	-	-	-	1 638
Val. nette au 31/12/2019	174 849	37 800	151 555	35 737	1 419	54 599	997 173	1 453 132
Val. brute au 31/12/2018	218 457	35 000	185 366	37 620	902	65 477	871 968	1 414 790
Créances rattachées	51	-	7 258	-	1 300	15	32 778	41 402
Provisions au 31/12/2018	(69 965)	-	-	(3 102)	(900)	-	-	(73 967)
Val. nette au 31/12/2018	148 543	35 000	192 624	34 518	1 302	65 492	904 746	1 382 225

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2019		2018	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	43 350	19,07%	41 299	19,26%
AMI	6 145	25,85%	19 056	25,21%
SODINO	4 855	24,71%	4 844	24,66%
CAP BANK	2 320	23,78%	2 258	23,74%
GENERALE DES VENTES	154	49,91%	367	49,81%
Total	56 824		67 824	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2019, une valeur brute de 281.249 mDT et des amortissements et des provisions de 135.380 mDT soit une valeur nette de 145.869 mDT contre 123.816 mDT au 31/12/2018.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2019, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	27 177	2 417	-	-	29 594
Logiciels	27 177	2 417	-	-	29 594
Amortissements	(19 419)	(4 553)	-	-	(23 972)
Logiciels	(19 419)	(4 553)	-	-	(23 972)
Total net (1)	7 758	(2 136)	-	-	5 622
Immobilisations corporelles	220 186	32 658	(1 189)	-	251 655
Terrains	7 999	-	(10)	-	7 989
Constructions	94 359	1 182	(165)	-	95 376
Agencements, aménagements et installations	37 913	4 162	(463)	3 429	45 041
Matériel de transport	5 168	1 431	(550)	-	6 049
Matériel et outillage	85	1	-	-	86
MMB et Matériel informatique	54 631	5 676	(1)	720	61 026
Immobilisations en cours	13 685	18 366	-	(3 429)	28 622
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	1 111	-	-	(720)	391
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	1 423	1 025	-	-	2 448
Immobilisations en dation (*)	3 812	815	-	-	4 627
Amortissements	(103 791)	(7 624)	344	-	(111 071)
Constructions	(32 435)	(1 942)	58	-	(34 319)
Agencements, aménagements et installations	(27 399)	(1 698)	13	-	(29 084)
Matériel de transport	(3 957)	(607)	272	-	(4 292)
Matériel et outillage	(61)	(9)	-	-	(70)
MMB et Matériel informatique	(39 939)	(3 368)	1	-	(43 306)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation (*)	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	116 058	25 034	(845)	-	140 247
Total général (1)+(2)	123 816	22 898	(845)	-	145 869

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2019 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		4 627			(337)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 572.162 mDT au 31/12/2019 contre 561.345 mDT au 31/12/2018. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	145 271	115 038	30 233	26,3%
Débiteurs divers	35 073	36 273	(1 200)	(3,3%)
État, impôts & taxes	34 475	27 370	7 105	26,0%
Commissions de gestion à percevoir	18 158	13 515	4 643	34,4%
Ajustements devises	2 868	4 447	(1 579)	(35,5%)
Comptes liés à la compensation	51 274	25 020	26 254	104,9%
Autres comptes	3 423	8 413	(4 990)	(59,3%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	57 892	70 542	(7 249)	(10,3%)
Actifs d'impôts exigibles	15 574	23 528	(7 954)	(33,8%)
Actifs d'impôts différés	42 318	47 014	(4 696)	(10,0%)
Actifs d'exploitation des filiales non financières	195 027	202 208	(7 181)	(3,6%)
Stocks de terrains à bâtir	74 968	69 430	5 538	8,0%
Stocks de travaux immobiliers en cours	42 946	53 468	(10 522)	(19,7%)
Stocks de travaux immobiliers terminés	69 894	71 416	(1 522)	(2,1%)
Autres stocks	1 274	970	304	31,3%
Clients et comptes rattachés	5 945	6 924	(979)	(14,1%)
Autres actifs	173 972	173 557	415	0,2%
Prêts au personnel	53 271	45 607	7 664	16,8%
Charges reportées	-	-	-	-
Stock cartes de retrait	1 293	730	563	77,1%
Dotations timbres postaux	332	264	68	25,8%
Dotations timbres fiscaux	16	13	3	23,1%
Dotations timbres spéciaux de voyage	100	38	62	163,2%
Dépôts et cautionnements	1 652	1 430	222	15,5%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 870	79 870	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 529	26 732	(1 203)	(4,5%)
Autres comptes	11 909	18 873	(6 964)	(36,9%)
Total Net	572 162	561 345	10 817	1,9%

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2019, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 51.274 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 168.890 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	23 990	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	38 973	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 730	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 897	40 897
Total	79 870	79 870

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévues par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-	1 666
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	-	(464)
Total	25 529	26 732

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 1.580.964 mDT au 31/12/2019 contre 1360.596 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une augmentation de 220.368 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	22	6	16	266,7%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 578 000	1 358 000	220 000	16,2%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	2 942	2 590	352	13,6%
Total	1 580 964	1 360 596	220 368	16,2%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 182.082 mDT au 31/12/2019 contre 221.355 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une diminution de 39 273 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	178 241	214 810	(36 569)	(17,0%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 841	6 545	(2 704)	(41,3%)
Total	182 082	221 355	(39 273)	(17,7%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Comptes à vue	12 092	12 974	(882)	(6,8%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	169 200	93 300	75 900	81,4%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	114 829	(114 829)	(100,0%)
Intérêts à payer	790	252	538	213,5%
Total	182 082	221 355	(39 273)	(17,7%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	12 092	-	-	-	12 092
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	169 200	-	-	-	169 200
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	-	-
Intérêts à payer	790	-	-	-	790
Total	182 082	-	-	-	182 082

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 8.426.747 mDT au 31 décembre 2019 contre 7.733.842 mDT au 31 décembre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 692.905 mDT, soit une progression de 9,0%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Dépôts en dinars	7 572 045	6 831 137	740 908	10,8%
Dépôts à vue en dinars	1 606 334	1 593 093	13 241	0,8%
Dépôts d'épargne en dinars	2 810 323	2 645 058	165 265	6,2%
Bons de caisse en dinars	58 068	64 874	(6 806)	(10,5%)
Comptes à terme en dinars	233 497	215 936	17 561	8,1%
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 147 827	1 742 879	404 948	23,2%
Certificats de dépôt en dinars	493 000	382 000	111 000	29,1%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	222 996	187 297	35 699	19,1%
Dépôts en devises	805 830	859 798	(53 968)	(6,3%)
Dépôts à vue en devises	605 858	579 657	26 201	4,5%
Bons de caisse en devises	12 016	11 646	370	3,2%
Comptes à terme en devises	54 655	49 669	4 986	10,0%
Comptes de placement en devises	110 565	194 725	(84 160)	(43,2%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	22 736	24 101	(1 365)	(5,7%)
Dettes rattachées	48 872	42 907	5 965	13,9%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	4 249	4 377	(128)	(2,9%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	742	490	252	51,4%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	29 928	28 102	1 826	6,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 732	48 530	15 202	31,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(49 779)	(38 592)	(11 187)	(29,0%)
Total	8 426 747	7 733 842	692 905	9,0%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 639 653	921 104	1 521 569	489 719	-	7 572 045
Dépôts à vue en dinars	1 606 334	-	-	-	-	1 606 334
Dépôts d'épargne en dinars	2 810 323	-	-	-	-	2 810 323
Bons de caisse en dinars	-	11 969	29 010	17 089	-	58 068
Comptes à terme en dinars	-	64 379	127 582	41 536	-	233 497
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	584 756	1 140 977	422 094	-	2 147 827
Certificats de dépôt en dinars	-	260 000	224 000	9 000	-	493 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	222 996	-	-	-	-	222 996
Dépôts en devises	628 594	17 521	87 643	72 072	-	805 830
Dépôts à vue en devises	605 858	-	-	-	-	605 858
Bons de caisse en devises	-	370	8 037	3 609	-	12 016
Comptes à terme en devises	-	16 622	26 282	11 751	-	54 655
Comptes de placement en devises	-	529	53 324	56 712	-	110 565
Autres sommes dues à la clientèle en devises	22 736	-	-	-	-	22 736
Dettes rattachées	-	48 872	-	-	-	48 872
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	4 249	-	-	-	4 249
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	742	-	-	-	742
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	29 928	-	-	-	29 928
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	63 732	-	-	-	63 732
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(49 779)	-	-	-	(49 779)
Total	5 268 247	987 497	1 609 212	561 791	-	8 426 747

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 619.151 mDT au 31 décembre 2019 contre 614.490 mDT au 31 décembre 2018. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Emprunts matérialisés	280 052	275 778	4 274	1,5%
Emprunts obligataires	274 415	268 710	5 705	2,1%
Intérêts à payer emprunts obligataires	5 637	7 068	(1 431)	(20,2%)
Ressources spéciales	318 413	312 735	5 678	1,8%
Ressources extérieures	112 962	121 894	(8 932)	(7,3%)
Ressources budgétaires	234 000	228 614	5 386	2,4%
Ecart de conversion sur emprunts	(29 416)	(38 451)	9 035	23,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	867	678	189	27,9%
Autres fonds empruntés	20 686	25 977	(5 291)	(20,4%)
Autres fonds empruntés	19 026	14 838	4 188	28,2%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	1 660	1 363	297	21,8%
Pension livrée autre que bancaire	-	9 600	(9 600)	(100,0%)
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	176	(176)	(100,0%)
Total	619 151	614 490	4 661	0,8%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	391	5 637	43 178	202 110	28 736	280 052
Emprunts obligataires	391	-	43 178	202 110	28 736	274 415
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	5 637	-	-	-	5 637
Ressources spéciales	-	237 900	9 528	47 085	23 900	318 413
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	3 033	9 528	47 085	23 900	83 546
Ressources budgétaires	-	234 000	-	-	-	234 000
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	867	-	-	-	867
Autres fonds empruntés	-	20 686	-	-	-	20 686
Autres fonds empruntés	-	19 026	-	-	-	19 026
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	-	1 660	-	-	-	1 660
Pension livrée autre que bancaire	-	-	-	-	-	-
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Total	391	264 223	52 706	249 195	52 636	619 151

5.12.1- Ressources budgétaires

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2019 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 472
Total	10 972

Notons qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 593 248 mDT au 31 décembre 2019 contre 512 670 mDT au 31 décembre 2018. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Etat, impôts et taxes	38 528	35 233	3 295	9,4%
Impôts sur les sociétés (*)	29 864	36 753	(6 889)	(18,7%)
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité (*)	2 404	5 037	(2 633)	(52,3%)
Fournisseurs divers	13 421	12 219	1 202	9,8%
Organismes sociaux	49 384	47 258	2 126	4,5%
Comptes d'ajustement devises passifs (*)	320	791	(471)	(59,5%)
Devises reçues en instance d'affectation	13 027	17 912	(4 885)	(27,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	68	194	(126)	(64,9%)
SWAPS devises (*)	4 299	(4 171)	8 470	203,1%
Congés à payer	13 887	13 338	549	4,1%
Produits perçus d'avance	7 178	7 153	25	0,3%

Excédents de caisse	4 071	3 629	442	12,2%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	1 738	1 347	391	29,0%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	168 890	95 633	73 257	76,6%
Comptes de régularisation (*)	(18 893)	(3 739)	(15 154)	(405,2%)
Comptes Etatiques créditeurs	1 966	1 310	656	50,0%
Créditeurs divers	57 111	34 013	23 098	67,9%
Versements de l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 434	78 434	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	5 994	5 739	255	4,4%
Versements de l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	23 311	22 489	822	3,7%
Fournisseurs d'immobilisations	4 980	8 191	(3 211)	(39,2%)
Provisions pour passifs et charges	27 088	27 729	(641)	(2,3%)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	9 740	9 377	363	3,9%
Provisions pour risque fiscal et social	163	65	98	150,8%
Provisions pour pénalités BCT	1 261	1 261	-	-
Provisions sur engagement par signature	15 172	16 171	(999)	(6,2%)
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	752	855	(103)	(12,0%)
Total	593 248	512 670	80 578	15,7%

(*) Montants 2018 retraités à des fins de comparabilité.

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2019 s'élève à 9.740 mDT contre 9.377 mDT au 31/12/2018.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Capital social	320 000	176 000	144 000	81,8%
Dotation de l'État (1)	43 098	133 000	(89 902)	(67,6%)
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(76)	-	(76)	-
Réserves consolidés part du groupe	1 069 290	712 681	356 609	50,0%
Actions propres et d'auto-contrôle	(1 689)	(203)	(1 486)	(732,0%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	131 032	165 999	(34 967)	(21,1%)
Total	1 561 655	1 187 477	374 178	31,5%

5.14.1- Augmentation du capital

Le 1er paragraphe de l'article 28 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019 avait autorisé le ministre chargé des finances, agissant pour le compte de l'État, à souscrire au capital de la BNA et ce, dans la limite de 170.872 mDT. Cette souscription ne peut être libérée que par voie de compensation avec de créances certaines, échues et dont le montant est connu au sens de l'article 292 du code des sociétés commerciales.

La participation de l'État correspond au cumul des montants versés à la BNA lors de la mise en jeu de la garantie souveraine en application des conventions régissant les deux dotations consenties par l'État à la BNA, respectivement de 133.000 mDT et 160.000 mDT, et des montants recouverts par la BNA sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État.

En effet, une partie ou la totalité du montant de chacune des deux dotations consenties à la BNA serait exigible sans délai, en vue de permettre à l'État, et à titre exclusif, de libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu, toute souscription à une augmentation de capital de la Banque.

Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BNA, réunie le 6 mars 2019, a décidé de porter le capital de la Banque de cent soixante-seize millions de dinars (176.000 mDT) à trois cent vingt millions de dinars (320.000 mDT), selon les modalités suivantes :

- 140.800 mDT par émission de 28.160.000 actions nouvelles au prix de douze (12) dinars chacune, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Ces actions seraient libérées, en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Banque.

- 3.200 mDT par attribution de 640.000 actions gratuites de valeur nominale égale à cinq (5) dinars chacune consécutivement à une incorporation de réserves. Ces actions gratuites seront attribuées selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinquante-cinq (55) actions anciennes.

Le ministre des finances, agissant pour le compte de l'État, a souscrit à titre irréductible, le 21 juin 2019, 14.145.648 actions nouvelles de numéraire émises par la Banque dans le cadre de cette augmentation de capital. L'État a libéré son dû par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles qu'elle possède sur la BNA.

Le Conseil d'administration de la BNA a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169.748 mDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14.145.648 actions souscrites par l'État, soit un montant de 89.902 mDT imputable sur le concours de 133.000 mDT et le reliquat (79.845 mDT) imputable sur le concours de 160.000 mDT.

La signature du certificat du dépositaire a eu lieu le 24 juillet 2019 ; L'approbation, par les commissaires aux comptes, dudit certificat a eu lieu en date du 29 juillet 2019 ; L'enregistrement de l'opération d'augmentation en bourse est finalisé le 31 juillet 2019. A partir du jeudi 1er Août 2019, les 28.160.000 actions nouvelles souscrites sont admises et négociables en bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles sont assimilées.

5.14.2- Dotation de l'État de 133.000 mDT

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 6-1).

Pour la dotation de 133.000 mDT, la banque n'est réputée avoir retrouvé son équilibre financier que lorsqu'elle répond simultanément à deux (2) critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 9 de la convention conclue entre l'État et la BNA le 16 mars 1995, à savoir:

-La constitution des provisions requises selon les règles prudentielles en vigueur ;

-Le respect par la Banque des règles minimales d'adéquation des fonds propres aux risques encourus compte non tenu de la dotation de 133.000 mDT

Pour la dotation de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier suppose, par contre, la réponse simultanée à cinq (5) critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA le 17 février 2004, à savoir:

- La constitution des provisions requises selon les règles prudentielles en vigueur ;
- Le respect par la Banque des règles minimales d'adéquation des fonds propres aux risques encourus ;
- L'atteinte, par la Banque, du niveau du ROE moyen observé dans le secteur bancaire BNA exclue ;
- L'atteinte, par la Banque, du niveau du ROA moyen observé dans le secteur bancaire BNA exclue ;

- La distribution, par la Banque, d'un dividende au moins égal à l'intérêt statutaire.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA dans le cadre de la mise en jeu de la garantie de l'État, au titre des deux dispositifs de soutien consentis à la Banque ainsi que des montants recouverts par la BNA et non encore versés à l'État, permet de stratifier les dotations accordées en deux catégories:

- Un concours qu'on qualifiera de "Substantiel", et correspondant pour chacune des dotations consenties à la Banque au cumul des montants versés par l'État à la BNA dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État;
- Un concours qu'on qualifiera de "Potentiel", et correspondant au reliquat.

Cette stratification conduit au constat résumé dans le tableau suivant:

	Montant en MDT				
	Montants déjà versés par l'État suite à des appels de garanties (1)	Montants recouverts par la BNA et à reverser à l'État (2)	Concours Substantiel (3)=(1)+(2)	Concours Potentiel (4)	Total (3)+(4)
Dotation de 133MDT	85 301	4 601	89 902	43 098	133 000
Dotation de 160MDT	69 516	10 329	79 845	80 155	160 000
Total	154 817	14 931	169 748	123 252	293 000

Le Conseil d'administration de la BNA a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169.748 mDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14.145.648 actions souscrites par l'État, soit un montant de 89.902 mDT imputable sur le concours de 133.000 mDT et le reliquat (79.845 mDT) imputable sur le concours de 160.000 mDT.

Notons que les concours potentiels imputable sur le concours 133.000 mDT restent comptabilisés au niveau des fonds propres.

5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1.069.290 mDT contre 712.681 mDT au 31 décembre 2018. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 058 533	697 929	360 604	51,7%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	236 907	40 206	196 701	489,2%
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 845	14 871	(26)	(0,2%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	807 346	642 852	164 494	25,6%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(565)	-	(565)	-
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	1 883	4 226	(2 343)	(55,4%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	19 323	20 392	(1 069)	(5,2%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(10 449)	(9 866)	(583)	(5,9%)
Total	1 069 290	712 681	356 609	50,0%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 131.032 mDT contre un résultat de même nature de 165.999 mDT au 31 décembre 2018. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Contribution de la mère consolidante	136 310	168 871	(32 561)	(19,3%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(1 415)	(1 630)	215	13,2%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(3 171)	(867)	(2 304)	(265,7%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(692)	(375)	(317)	(84,5%)

Total	131 032	165 999	(34 967)	(21,1%)
5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)				
	31/12/2019	31/12/2018 publié	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	131 032	165 999	(165 999)	(100,0%)
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	35 200 000	(35 200 000)	(100,0%)
Nombre d'actions propres	135 245	9 974	(9 974)	(100,0%)
% par rapport aux actions en circulation	0,21%	0,03%		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 864 755	35 190 026	(35 190 026)	(100,0%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,052	4,717	(4,717)	(100,0%)

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatées directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2019 un montant de 1.689 mDT contre 203 mDT au 31 décembre 2018.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données (HB1)

Ce poste totalise 1.484.899 mDT au 31 décembre 2019 contre 1.298.737 mDT au 31 décembre 2018. Il se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	731 428	339 305	392 123	115,6%
Contre garanties	589 000	258 000	331 000	128,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	94 428	81 305	13 123	16,1%
Cession créances	48 000	-	48 000	-
b- En faveur de la clientèle	673 316	799 432	(126 116)	(15,8%)
Débiteurs par avals et acceptations	34 570	43 503	(8 933)	(20,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	69 134	147 009	(77 875)	(53,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	31 030	30 854	176	0,6%
Débiteurs par cautions fiscales	37 066	52 962	(15 896)	(30,0%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	495 453	510 453	(15 000)	(2,9%)
Avals billets de trésorerie	5 800	14 050	(8 250)	(58,7%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	263	601	(338)	(56,2%)
c- En faveur de l'État	80 155	160 000	(79 845)	(49,9%)
Créances budgétaires transférées par l'État (*)	80 155	160 000	(79 845)	(49,9%)
Total	1 484 899	1 298 737	186 162	14,3%

(*) En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Le Ministre des Finances a souscrit à titre irréductible le 21/06/2019 à 14.145.648 actions nouvelles de numéraires émises par la BNA dans le cadre de l'augmentation de son capital. Le montant total de cette souscription s'élève à 169.748 mDT composé entre autres d'un montant de 79.845 mDT imputable sur le concours de 160.000mDT sus indiqué.

Pour les besoins de comptabilisation de l'augmentation du capital, les concours substantiels ont été constatés comme étant une charge de l'exercice qui est totalement déductibles.(voir note 4.13.1 et note 6.10).

6.2- Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 1.541.000 mDT au 31/12/2019 contre 1.437.600 mDT au 31/12/2018. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Titres de créances	857 750	869 750	(12 000)	(1,4%)
Bons du trésor	624 000	488 350	135 650	27,8%
Emprunt obligataire 2014	59 250	79 500	(20 250)	(25,5%)
Total	1 541 000	1 437 600	103 400	7,2%

6.3- Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	5 464	8 629	(3 165)	(36,7%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	5 464	8 629	(3 165)	(36,7%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	178 499	257 318	(78 819)	(30,6%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	178 499	257 318	(78 819)	(30,6%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	124 573	134 830	(10 257)	(7,6%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	124 573	134 830	(10 257)	(7,6%)
Total	308 536	400 777	(92 241)	(23,0%)

6.4- Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2019 (1)-(2)	Montant non libéré 2018
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
Total	9 328	6 496	2 832	2 832

6.5- Garanties reçues (HB7)

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2019 des éléments suivants:

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Garanties reçues des banques	395 000	165 000	230 000	139,4%
Garanties reçues de l'État	2 163 809	1 889 995	273 814	14,5%
Fonds Budgétaires & Dotation	316 821	292 338	24 483	8,4%
SOTUGAR	35 511	35 233	278	0,8%
FNG	42 654	44 009	(1 355)	(3,1%)
FGIC	266	301	(35)	(11,7%)
FNE	94	468	(374)	(79,9%)
G. ÉTAT	1 768 463	1 517 646	250 817	16,5%
Garanties reçues de la clientèle	2 203 345	1 662 109	541 236	32,6%
Garanties Hypothécaires	1 481 805	1 396 264	85 541	6,1%
Garanties financières	721 540	265 845	455 695	171,4%
Total	4 762 154	3 717 104	1 045 050	28,1%

6.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2019 se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de change au comptant non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (comptant)	23 774	40 509
Dinars achetés à recevoir (comptant)	12 691	23 600
Devises achetées à recevoir (comptant)	25 530	21 496
Dinars vendus à livrer (comptant)	14 345	3 990
Opérations de change à terme non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (à terme)	18 653	26 704
Dinars achetés à recevoir (à terme)	20 425	27 191
Devises achetées à recevoir (à terme)	-	20 948
Dinars vendus à livrer (à terme)	-	18 328
Opérations de SWAP		
Dinars à livrer (SWAP)	189 149	285 949
Devise à livrer (SWAP)	948	24 631
Devise à recevoir (SWAP)	185 832	315 779

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.059.623 mDT en 2019 contre 841.007 mDT en 2018, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 26,0%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	12 567	9 311	3 256	35,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 938	3 428	1 510	44,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 632	1 173	2 459	209,6%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 972	4 341	(369)	(8,5%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	25	369	(344)	(93,2%)
Opérations avec la clientèle	1 018 867	804 925	213 942	26,6%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	225 313	167 068	58 245	34,9%
Intérêts sur crédits à la clientèle	793 554	637 857	155 697	24,4%
Autres intérêts et revenus assimilés	28 189	26 771	1 418	5,3%
Total	1 059 623	841 007	218 616	26,0%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 127.185 mDT en 2019 contre 111.164 mDT en 2018, soit une augmentation de 14,4 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	68 220	62 735	5 485	8,7%
Commissions sur opérations Monétique	8 717	5 864	2 853	48,7%
Commissions sur opérations de change	1 249	947	302	31,9%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3 038	3 149	(111)	(3,5%)
Commissions sur location de coffre-fort	23	20	3	15,0%
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	22 735	18 328	4 407	24,0%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	4 096	2 464	1 632	66,2%
Commissions sur avals billets de trésorerie	280	241	39	16,2%
Commissions de gestion d'OPCVM	311	365	(54)	(14,8%)
Commissions de gestion de fonds à capital risque	48	45	3	6,7%
Commissions diverses	18 468	17 006	1 462	8,6%
Total	127 185	111 164	16 021	14,4%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 40.451 mDT en 2019 contre 52.159 mDT en 2018. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	11 865	29 713	(17 848)	(60,1%)
Intérêts nets sur Bons du Trésor	11 865	29 713	(17 848)	(60,1%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	539	1 430	(891)	(62,3%)
Dividendes & revenus assimilés	633	1 520	(887)	(58,4%)
Pertes sur titres de placement	(131)	(42)	(89)	(211,9%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(279)	(594)	315	53,0%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	316	546	(230)	(42,1%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	28 047	21 016	7 031	33,5%
Résultat sur opérations de change	20 919	12 868	8 051	62,6%
Commissions sur change manuel	7 128	8 148	(1 020)	(12,5%)
Total	40 451	52 159	(11 708)	(22,4%)

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 86.975 mDT en 2019 contre 85.029 mDT en 2018, soit une augmentation de 2,3%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	64 897	59 332	5 565	9,4%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	7 635	8 201	(566)	(6,9%)
Revenus des obligations	11 619	13 823	(2 204)	(15,9%)
Produits de cession de titres	-	3 673	(3 673)	(100,0%)
Revenus des titres participatifs	2 824	-	2 824	-
Total	86 975	85 029	1 946	2,3%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 663.650 mDT en 2019 contre 520.471 mDT en 2018, soit une augmentation de 27,5 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(189 097)	(138 079)	(51 018)	(36,9%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(177 450)	(116 844)	(60 606)	(51,9%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(509)	(2 673)	2 164	81,0%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(124)	(80)	(44)	(55,0%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(11 014)	(18 482)	7 468	40,4%
Opérations avec la clientèle	(448 131)	(357 094)	(91 037)	(25,5%)
Intérêts sur comptes à vue	(26 898)	(24 341)	(2 557)	(10,5%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(135 937)	(129 109)	(6 828)	(5,3%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(285 296)	(203 644)	(81 652)	(40,1%)
Emprunts	(24 683)	(23 561)	(1 122)	(4,8%)
Autres intérêts et charges	(1 739)	(1 737)	(2)	(0,1%)
Total	(663 650)	(520 471)	(143 179)	(27,5%)

7.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 120.858 mDT en 2019 contre 82.684 mDT en 2018, soit une augmentation de 46,2 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(234 618)	(142 908)	(91 710)	(64,2%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(28 672)	28 672	100,0%
Autres créances passées en pertes	(73 075)	(113 764)	40 689	35,8%
Reprises de provisions pour créances douteuses	78 073	64 430	13 643	21,2%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(3 308)	(8 583)	5 275	61,5%
Reprises sur provisions diverses	11 217	27 248	(16 031)	(58,8%)
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	97 469	110 631	(13 162)	(11,9%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	2 385	2 430	(45)	(1,9%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	(38)	38	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	35	(35)	(100,0%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	5 553	6 507	(954)	(14,7%)
Total	(120 858)	(82 684)	(38 174)	(46,2%)

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé 2.363 mDT en 2019 contre une somme nette positive de 30.218 mDT en 2018. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(3 387)	(15 068)	11 681	77,5%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(13 694)	-	(13 694)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	1 451	4 096	(2 645)	(64,6%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	3 707	-	3 707	-
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	1 782	2 059	(277)	(13,5%)
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	12 654	39 131	(26 477)	(67,7%)
Gains (perte) sur titres consolidés	-	-	-	-
Total	2 363	30 218	(27 855)	(92,2%)

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 229.853 mDT en 2019 contre 211.575 mDT en 2018, soit une régression de 8,6%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Salaires	(157 791)	(143 653)	(14 138)	(9,8%)
Charges sociales et fiscales	(47 642)	(43 678)	(3 964)	(9,1%)
Autres charges du personnel	(14 328)	(14 152)	(176)	(1,2%)
Charges sur assurance IDR	(8 786)	(8 126)	(660)	(8,1%)
Charges sur assurance Epargne collective	(1 192)	(1 844)	652	35,4%
Variation des congés à payer	(114)	(122)	8	6,6%
Total	(229 853)	(211 575)	(18 278)	(8,6%)

7.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 81.584 mDT en 2019 contre 11.947 mDT en 2018. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es) (*)	(81 521)	(5 926)	(75 595)	(1275,6%)
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	(6)	(49)	43	87,8%
Déficits de caisse	(14)	(14)	-	-
Redressement fiscal	(43)	(13 229)	13 186	99,7%
Produits non imposables	-	7 271	(7 271)	(100,0%)
Total	(81 584)	(11 947)	(69 637)	(582,9%)

(*)La souscription du Ministre des Finances à 14.145.648 actions nouvelles de numéraires émises par la BNA dans le cadre de l'augmentation de son capital, a donné lieu à la naissance d'un passif financiers envers l'État et la constatation d'une charge exceptionnelle, fiscalement déductible, pour 79.845 mDT. (Voir note 4.13.1). Par ailleurs, l'article 28 de la loi 2018-56 du 27/12/2018 portant loi de finances pour l'année 2019, vient de conforter l'exemption de l'impôt de cette opération en stipulant dans son 1er paragraphe « l'opération d'augmentation du capital de la BNA ne peut avoir aucune incidence fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés ».

7.10- Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôts sur les bénéfiques se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2019 la charge nette s'élève à 33.440 mDT contre 31 168 mDT en 2018. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(29 430)	(36 042)	6 612	18,3%
Résultat net d'impôt différé	(4 010)	4 874	(8 884)	(182,3%)
Total	(33 440)	(31 168)	(2 272)	(7,3%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net négatif de 133.682 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 553.340 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nette des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.341.986 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 737.705 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 300.787 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 216.040 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2019 un flux de trésorerie net négatif de 56.355 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 77.336 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 98.764 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 34.927 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 9.805 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 47.610 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 5.705 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 78 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 13.850 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 1.291.688 mDT au 31/12/2019 contre aussi un solde négatif de 1.207.845 mDT au 31/12/2018. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2019:

	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	177 911	105 191	72 720	69,1%
- Avoirs en caisse en dinars	51 614	45 606	6 008	13,2%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	7 378	6 204	1 174	18,9%
- Avoirs en CCP	294	203	91	44,8%
- Mouvements IBS	20 287	10 739	9 548	88,9%
- Correspondants débiteurs en dinars	110 353	55 413	54 940	99,1%
- Correspondants créditeurs en dinars	(12 015)	(12 974)	959	7,4%
Liquidités en devises :	269 258	251 359	17 899	7,1%
- Caisse en devises	12 192	12 950	(758)	(5,9%)
- Avoirs à la BCT en devises	103 297	211 533	(108 236)	(51,2%)
- Correspondants débiteurs en devises	153 847	26 876	126 971	472,4%
Emprunts en dinars	(1 747 222)	(1 451 306)	(295 916)	(20,4%)
Emprunts en devises	-	(114 829)	114 829	100,0%
Placements inférieurs à 3 mois	8 365	1 740	6 625	380,7%
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2019	(1 291 688)	(1 207 845)	(83 843)	(6,9%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

L'accélération de la pandémie du Covid-19 depuis janvier 2020 n'est pas considéré comme étant un « adjusting event » puisqu'il n'a pas un impact sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019. En effet, il ne remet aucunement en cause l'hypothèse de la continuité de l'activité de la banque et ce en dépit que l'épidémie a été diagnostiquée pour la première fois courant le mois de décembre 2019.

Par ailleurs, la décision de confinement total décrétée à partir du 22 Mars jusqu'au 20 Avril 2020 ainsi que les mesures économiques et sociales exceptionnelles en faveur des catégories vulnérables et des entreprises afin de contrer les effets néfastes de la crise du Covid-19, auront un effet négatif aussi bien, sur le volume d'activité de la Banque, durant le 1er semestre 2020, que sur la trésorerie de la Banque.

En effet, les circulaires BCT n° 05/2020 du 19/03/2020, n°06/2020 du 19/03/2020, n°07/2020 du 25/03/2020, n° 08/2020 du 01/04/ 2020 et n° 09/2020 du 01/04/2020 ont invité les Banques à prendre les dispositions nécessaires afin de soutenir les personnes physiques et morales pour faire face à la crise Covid-19, notamment :

-Le report des échéances de crédits accordés aux personnes physiques dont le revenu net ne dépasse pas 1000 dinars, et ce à partir du 1er Mars jusqu'au 30 Septembre 2020 ;

- Le report des échéances de crédits accordés aux personnes physiques dont le revenu net dépasse 1000 dinars, et ce à partir du 1er avril jusqu'au 30 juin 2020 ;

- Le report des échéances de crédits accordés aux sociétés et aux professionnels dont la classe de risque est 0 et 1, et ce à partir du 30/03/2020 jusqu'au 30 septembre 2020 ;

- La gratuité des services des retraits interbancaires DAB, la gratuité de distribution des cartes bancaires ainsi que la gratuité des opérations de paiement par TPE pour les montants inférieurs à 100 DT.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2019 pour un montant global de 50 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2019-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM +2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	11% et /ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2019-1	Intérêts 2019
TUNIS-RE	1 500	18
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	7 000	67
Total	8 500	85

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017 et 2018 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	Total
Encours au 31/12/2019	666	3 000	2 500	3 200	9 366
Intérêts 2019	38	285	247	330	900

3- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2019, un montant 126.300 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2019
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	54 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	39 800
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 500
Total			126 300

4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 19.200 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	31/12/2019	23/06/2020	250	7,56%
Total				10 250	

5- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

6- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2019 à 234.000mDT contre 228.614 mDT au 31 décembre 2018.

7- Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.

- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts

- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 mDT. Au 31 décembre 2019, l'encours desdites créances s'élève à 66.222mDT.

8- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2019 s'élève à 3.884 mDT.

9- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2019 s'élève à 4.796 mDT.

10- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2019	Provisions	Encours net au 31/12/2019
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 10mDT hors taxes.

11- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

Société	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
TUNIS-RE	1 800	4 000	2 000	2 400	333	667
AMI	4 000	3 000	300	3 200	333	1 062
TOTAL	5 800	7 000	2 300	5 600	666	1 729

12- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:

12.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2019
TUNIS-RE	6 000	9 998
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 330
Total	14 000	23 328

12.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2019
CTAMA	2 000	3 333
Total	2 000	3 333

13- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2019, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2018		Intérêts de l'exercice 2018	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
TUNIS-RE	-	2 273	-	(23)
AMI	3 201	2 313	112	-
GENERALE DES VENTES	-	1	-	-

14- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2019, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2019
Jetons de présence (CA)	166
CPAI	25
Comité des rémunérations et des nominations	14
Comité interne des Marchés	15
Comité des Risques	23
Comité de Recouvrement	16
TOTAL	259

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2019	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 059 623	1 059 623	-	-
PR2 - Commissions (en produits)	127 185	127 185	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	40 451	40 317	65	69
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	86 975	86 593	420	(38)
Total produits d'exploitation bancaire	1 314 234	1 313 718	485	31
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(663 650)	(661 781)	(1 452)	(417)
CH2 - Commissions encourues	7 527	7 549	(18)	(4)
Total charges d'exploitation bancaire	(656 123)	(654 232)	(1 470)	(421)
Produit Net Bancaire	658 111	659 486	(985)	(390)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(120 858)	(120 279)	(559)	(20)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	2 363	3 949	(1 586)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	57 816	2 085	46 814	8 917
CH6 - Frais de personnel	(229 853)	(219 931)	(6 515)	(3 407)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(95 200)	(45 427)	(44 737)	(5 036)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 875)	(12 396)	(303)	(176)
Résultat d'exploitation	259 504	267 487	(7 871)	(112)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(6 732)	(6 518)	-	(214)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(81 584)	(81 612)	40	(12)
Résultat avant impôt	171 188	179 357	(7 831)	(338)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(33 440)	(32 332)	(394)	(714)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(21)	(21)	-	-
Résultat net de l'exercice	137 727	147 004	(8 225)	(1 052)
Intérêts minoritaires	(6 695)	(12 110)	5 054	361
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	131 032	134 894	(3 171)	(691)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	131 032	134 894	(3 171)	(691)

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2018	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	841 007	841 007	-	-
PR2 - Commissions (en produits)	111 163	111 163	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	52 159	51 911	187	61
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	85 029	83 553	1 472	4
Total produits d'exploitation bancaire	1 089 358	1 087 634	1 659	65
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(520 471)	(519 220)	(867)	(384)
CH2 - Commissions encourues	(1 635)	(1 626)	(7)	(2)
Total charges d'exploitation bancaire	(522 106)	(520 846)	(874)	(386)
Produit Net Bancaire	567 252	566 788	785	(321)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(82 684)	(82 669)	8	(23)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	30 218	28 770	1 447	1
PR7 - Autres produits d'exploitation	25 892	2 067	19 097	4 728
CH6 - Frais de personnel	(211 575)	(202 588)	(5 784)	(3 203)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(88 047)	(66 324)	(19 395)	(2 328)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(10 086)	(9 560)	(363)	(163)
Résultat d'exploitation	230 970	236 484	(4 205)	(1 309)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(4 799)	(4 651)	-	(148)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(11 947)	(10 829)	(1 026)	(92)
Résultat avant impôt	214 224	221 004	(5 231)	(1 549)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(31 168)	(35 384)	3 327	889
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 033)	(4 033)	-	-
Résultat net de l'exercice	179 022	181 587	(1 904)	(661)
Intérêts minoritaires	(13 023)	(14 345)	1 037	285
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	165 999	167 242	(867)	(376)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	165 999	167 242	(867)	(376)

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2019

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2019	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 314 234	1 313 718	485	31
a- Intérêts	1 059 623	1 059 623	-	-
b- Commissions en produits	127 185	127 185	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	40 451	40 317	65	69
d- Revenus du portefeuille d'investissement	86 975	86 593	420	(38)
2- Charges d'exploitation bancaire	(656 123)	(654 232)	(1 470)	(421)
a- Intérêts encourus	(663 650)	(661 781)	(1 452)	(417)
b- Commissions encourues	7 527	7 549	(18)	(4)
3- Produit net bancaire	658 111	659 486	(985)	(390)
4- Autres produits d'exploitation	57 816	2 085	46 814	8 917
5- Charges opératoires, dont :	(337 929)	(277 754)	(51 555)	(8 620)
a- Frais du personnel	(229 853)	(219 931)	(6 515)	(3 407)
b- Charges Générales d'exploitation	(95 201)	(45 427)	(44 737)	(5 037)
c- Dotations aux amortissements	(12 875)	(12 396)	(303)	(176)
6- Structure du portefeuille	1 681 316	1 672 320	8 532	464
a- Portefeuille titres-commercial	228 184	227 013	857	314
b- Portefeuille d'investissement	1 453 132	1 445 307	7 675	150
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	10 277 025	10 277 215	(190)	-
8- Encours des dépôts, dont :	8 426 747	8 426 904	(157)	-
a- Dépôts à vue	2 216 441	2 216 598	(157)	-
b- Dépôts d'épargne	2 840 251	2 840 251	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	619 151	598 464	16 022	4 665
10- Capitaux Propres	1 430 623	1 430 623		

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2018

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2018	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 089 358	1 087 634	1 659	65
a- Intérêts	841 007	841 007	-	-
b- Commissions en produits	111 163	111 163	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	52 159	51 911	187	61
d- Revenus du portefeuille d'investissement	85 029	83 553	1 472	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(522 106)	(520 846)	(874)	(386)
a- Intérêts encourus	(520 471)	(519 220)	(867)	(384)
b- Commissions encourues	(1 635)	(1 626)	(7)	(2)
3- Produit net bancaire	567 252	566 788	785	(321)
4- Autres produits d'exploitation	25 892	2 067	19 097	4 728
5- Charges opératoires, dont :	(309 708)	(278 472)	(25 542)	(5 694)
a- Frais du personnel	(211 575)	(202 588)	(5 784)	(3 203)
b- Charges Générales d'exploitation	(88 047)	(66 324)	(19 395)	(2 328)
c- Dotations aux amortissements	(10 086)	(9 560)	(363)	(163)
6- Structure du portefeuille	1 652 779	1 641 793	10 665	321
a- Portefeuille titres-commercial	270 554	270 132	109	313
b- Portefeuille d'investissement	1 382 225	1 371 661	10 556	8
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	9 083 401	9 083 401	-	-
8- Encours des dépôts, dont :	7 733 842	7 734 277	(435)	-
a- Dépôts à vue	2 177 128	2 177 563	(435)	-
b- Dépôts d'épargne	2 673 161	2 673 161	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	614 490	598 319	11 805	4 366
10- Capitaux Propres	1 021 478	1 021 478		

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA BANK),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2019, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1.561.655 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé s'élevant à 131.032 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions (en produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1.186.808 KDT (soit 90,30% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que des commissions (en produits) sont décrites au niveau de la note 3.2.3 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que des commissions (en produits) constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2019, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 12.276.391 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.577.744 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 413.649 KDT.

Comme indiqué au niveau de la note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3) Évaluation et comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 1.453.132 KDT au 31 décembre 2019 et représente un poste important du bilan (10,98 % du total des actifs consolidés).

Comme indiqué dans la note 3.3.2 des états financiers consolidés « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2019 présente un solde débiteur de 42.318 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la Banque Nationale Agricole et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2019 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;

- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber. À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La note 5.3.6 des états financiers consolidés décrit les engagements du Groupe envers les entreprises publiques qui totalisent 2.748.611 KDT au 31 décembre 2019 (soit environ 21% du total des engagements en bilan et hors bilan). Ils sont constitués à hauteur de 66% des engagements envers l'Office des Céréales qui s'élèvent à 1.805.239 KDT, et sont refinancés auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 902.657 KDT. Ces engagements ont connu une hausse considérable de 983.228 KDT (+56%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2018, s'expliquant principalement par la prise en charge par l'Office des Céréales des engagements des collecteurs de céréales locales.

Les garanties reçues par le Groupe en couverture des risques de contrepartie sur les engagements des entreprises publiques totalisent 2.221.307 KDT au 31 décembre 2019, dont des garanties de l'État s'élevant à 1.759.268 KDT et accordées dans leur grande majorité en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020.

- 2) Les notes 5.14 et 7.9 des états financiers consolidés décrivent les modalités et les conséquences de l'augmentation du capital de la Banque Nationale Agricole, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 mars 2019, sur la situation financière du Groupe et son résultat net de l'exercice 2019. Le capital de la société mère a été porté de 176.000 KDT à 320.000 KDT selon les modalités suivantes : souscription et libération intégrale de 28.160.000 actions nouvelles émises en numéraire et par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'État sur la Banque Nationale Agricole, et attribution de 640.000 actions gratuites résultant d'une incorporation de réserves. Les créances détenues par l'État ayant servi à cette opération d'augmentation de capital sont relatives aux deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, pour les montants respectifs de 89.902 KDT et 79.845 KDT.

Afin de permettre la réalisation de cette opération pour la partie imputable sur le fonds budgétaire de 160.000 KDT, l'État a mis en jeu la clause de retour à meilleure fortune en considérant que l'équilibre financier de la Banque Nationale Agricole est rétabli en vertu des dispositions de l'article 28 de la loi n°2018-56 du 27 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année 2019, et indépendamment de la satisfaction ou non des cinq critères prévus par la convention régissant ce fonds budgétaire.

De ce fait, une partie du passif éventuel de 160.000 KDT a été transformée en un passif actuel (obligation de remboursement d'une créance envers l'État) en comptabilisant une charge exceptionnelle d'un montant de 79.845 KDT, considérée comme étant déductible du bénéfice imposable réalisé par la Banque Nationale Agricole au cours de l'exercice 2019.

Notre audit de l'opération d'augmentation du capital de la Banque Nationale Agricole a été accompagné d'une vérification approfondie de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, ce qui a permis d'apporter les ajustements nécessaires et de présenter de manière séparée, au bilan consolidé ou dans les notes aux états financiers consolidés, les actifs et les passifs s'y rapportant, totalisant respectivement 208.240 KDT et 216.932 KDT au 31 décembre 2019.

La Banque Nationale Agricole envisage de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires au cours de l'exercice 2020 (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, alternative du transfert à la Banque Nationale Agricole des actifs et des passifs relatifs aux deux fonds budgétaires, etc.).

- 3) La note 9 des états financiers consolidés décrit l'évènement postérieur du COVID-19, non lié à des conditions existant à la date de clôture et n'ayant entraîné aucune modification des comptes consolidés. La propagation de la pandémie du COVID-19 depuis le mois de mars 2020 en Tunisie a été accompagnée par une série de dispositions réglementaires sanitaires qui pourraient impacter de façon significative l'économie du pays, étant donné que plusieurs opérateurs économiques en subissent les conséquences, en termes de baisse du niveau d'activité, de non-recouvrement des créances clients, etc. Ces circonstances pourraient engendrer un accroissement du risque de crédit, du risque de liquidité et du risque de marché, auxquels le Groupe est exposé.

Les mesures sanitaires ont été accompagnées par des mesures socio-économiques, notamment des dispositions mises en place par la Banque Centrale de Tunisie à travers certaines circulaires émises en 2020 et portant des mesures de soutien en faveur des parties lésées par le COVID-19, se rapportant principalement au report du remboursement des échéances bancaires et la gratuité de certains services. L'application desdites dispositions pourrait entraîner une baisse du produit net bancaire et du résultat net consolidé qui seront réalisés par le Groupe au titre de l'exercice 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Tunis, le 15 mai 2020

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI

P/ Le Groupement CSL & CNW

Samir LABIDI